

enceintes, l'éloquence ne remporte pas toujours pareille victoire : mais ce succès était malheureusement incomplet. Une partie des meneurs ne céda pas et Joseph Veluire, Jean Maligeay, Étienne Goubier, Antoine Poulard, Antoine Arquillière, Étienne Achard et d'autres maintinrent leurs réclamations et ce qu'ils appelaient leur droit ; ils persistèrent plus que jamais à soutenir que la halle devait être rebâtie dans la même forme et sur le même emplacement qu'elle occupait de temps immémorial.

Pendant quatre mois la querelle continua d'échauffer les esprits et les entretiens ; les deux instances, l'une du curé contre les tapageurs, l'autre des villageois contre le luminier démolisseur, étaient toujours pendantes à Montbrison. Heureusement les lenteurs de la justice sont favorables aux plaideurs ; M. Parisis était fondé à espérer qu'on ne le condamnerait pas à rebâtir ; ses adversaires se promettaient d'avoir raison d'une résistance passive qui les irritait de jour en jour davantage.

Un troisième acteur entra en scène ; M. le marquis de la Rivière, possesseur du fief de Tézette, qui s'étendait sur la majeure partie de la paroisse, intervint à ce titre et établit sur la halle en litige des prétentions qui parurent soudainement calmer les plus orgueilleuses et les plus intransigeantes récriminations. On avait tenu, au début de 1764, une assemblée pour enlever à Maurice Garel sa délégation et ses pouvoirs de luminier, mais vingt jours après, le 25 janvier, on traitait d'accommodement ; on en appelait à un arbitrage pour éviter des frais plus considérables, suspendre les poursuites et mettre fin à tous les différends. Le vent avait tourné ; on en était à désirer la pacification. Deux habitants, précisément de ceux qui avaient montré le plus de ténacité dans leurs